

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sanae Chekairi		Date d'inspection Le 23 octobre 2026		
Nom de l'établissement Garderie chez Walid		Numéro de permis 2024098		
Adresse 207 Churchill Street Moncton NB E1C 7J8		Numéro de téléphone (514) 710-8049		
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE		
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice est sur les lieux afin de procéder à l'inspection de renouvellement.

Lors de l'inspection, l'inspectrice observe les jeux libres à l'intérieur. Les enfants sont engagés dans un jeu de promenade de petites voitures et construisent des garages à l'aide de blocs. L'exploitante participe à une activité de dessin avec les enfants tout en engageant des discussions avec eux sur les couleurs et les chiffres.

L'inspectrice observe des interactions positives de la part de l'exploitante envers les enfants. Celle-ci se place à leur niveau pour interagir avec eux et leur parle de façon douce et respectueuse.

L'inspectrice observe les enfants se laver les mains avant le dîner pendant que l'exploitante leur chante des chansons. Elle observe également la période du dîner, le changement de couche, la lecture d'un livre aux enfants avant la période de repos, ainsi que la période de repos.

Une discussion est tenue avec l'exploitante afin de clarifier que les 4 heures de perfectionnement professionnel manquantes doivent être complétées avant la date d'expiration du permis, soit le 31 octobre 2026.

Une autre discussion est tenue avec l'exploitante afin de s'assurer que tous les dossiers des enfants sont complets, ceux-ci doivent contenir l'adresse complète des personnes à contacter en cas d'urgence, incluant la ville et le code postal, ainsi que l'adresse complète du médecin de famille, incluant également la ville et le code postal.

Une autre discussion est tenue avec l'exploitante afin de rappeler que, lorsqu'un enfant est exclu en raison d'une maladie et qu'un formulaire de signalement de maladie possible est rempli, le formulaire de réintégration après exclusion doit être rempli et signé par le parent au retour de l'enfant.

Les enfants ne sont pas sortis à l'extérieur durant l'inspection en raison de la pluie. Une discussion est tenue avec l'exploitante, qui confirme que les enfants sortent habituellement à l'extérieur pendant une période d'une

Commentaires généraux

heure en matinée et une autre période d'une heure en après-midi lorsque les conditions météorologiques le permettent.

Le ratio est respecté tout au long de l'inspection.

original signé par
Monica Maltais

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 23 octobre 2026

Date

original signé par
Sanae Chekairi

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"